

AUTORISATIONS MÉDICALES

1. Aucun joueur et arbitres officiels ne peuvent pratiquer le football s'ils n'ont obtenu un certificat médical préalable à la compétition conformément à la loi (obligation du contrôle médical sportif).

2. La licence mentionne l'autorisation médicale de pratiquer le football dans la catégorie d'âge à laquelle appartient le joueur et éventuellement dans les catégories supérieures (voire inférieures) conformément aux règlements généraux de la Fédération Française de Football.

Pour le contrôle médical, voir Règlements Généraux de la FFF Articles 70 à 75.

DURÉE DES MATCHES

FOOT A 11

SENIORS - VÉTÉRANS

2 x 45 minutes, prolongation s'il y a lieu de deux mi-temps de 15 minutes sauf en vétérans (cf. règlement Coupe de Lyon et du Rhône)

U20

2 x 45 minutes

U17

2 x 45 minutes

U15

2 x 40 minutes

FOOT D'ANIMATION

U13

2 x 30 minutes

U11

Plateaux à 4 équipes : 3 x 16 minutes

Plateaux à 3 équipes : 2 x 25 minutes

Rencontre à 2 équipes : 2 x 25 minutes

U9

Festi Foot : 4 x 12 minutes

U7

Festi Foot : 5 x 8 minutes

Tous les matches de Jeunes seront joués sans prolongation.

FÉMININES

SÉNIORS A 11

2 x 45 minutes

SÉNIORS A 8

2 x 40 minutes

U18F À 8 ET À 11

2 x 40 minutes

U15F À 8

2 x 30 minutes

Tous les matches de coupes en Féminines seront joués sans prolongation.